



MUNICIPALITÉ DE CHÉSOREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

19/2017

BUDGET 2018

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Budget 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Résumé

L'établissement de ce budget de fonctionnement pour l'année 2018 est basé sur un taux d'imposition de 57 cts par franc à l'Etat, suite à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2018 par le Conseil communal lors de sa séance du 5 octobre 2017.

Le budget 2018 totalise CHF 11'499'749.00 aux charges et CHF 8'581'500.00 aux produits. Le montant total des amortissements obligatoires est de CHF 772'668.00

Avant amortissements, ce budget dégage un déficit de CHF 2'145'581.00 soit 17.88 % du montant des charges.

Le déficit après amortissements est de CHF 2'918'249.00 soit 25.37 % du montant des charges ou 21.95 points d'impôt 2016.

Généralités

Le déficit budgétaire 2018 de CHF 2'918'249.00 augmente de CHF 1'921'738.20 par rapport à celui de 2017.

Dans le budget 2017, ce sont les acomptes « allégés » proposés par le Canton qui ont été retenus, soit un total de CHF 3'654'021.00 au lieu des acomptes effectifs de base d'un montant de CHF 4'777'343.00.

Lors de la réception, fin septembre 2017, des demandes d'acomptes pour la péréquation 2018 annonçant une hausse très importante (total de CHF 6'643'430.00), nous avons pris la décision de compléter les acomptes 2017 par le paiement, d'ici la fin de cette année, de la différence entre les acomptes « allégés » et ceux effectifs de base, ce qui représentera une charge supplémentaire de CHF 1'123'322.00 pour 2017, mais qui évitera des réajustements en notre défaveur lors des décomptes définitifs que nous recevrons dans le courant de l'été 2018.

Toutefois, pour connaître les décomptes définitifs 2017, il faudra attendre la fin de l'été 2018 et pour ceux de 2018, il sera nécessaire de patienter jusqu'en septembre 2019 !

Comparaisons générales par chapitre

1. Administration générale

	Budget 2018	Budget 2017
Charges (+)	768'077.00	750'138.00
Produits (+)	111'700.00	108'000.00
Différence (+)	656'377.00	642'138.00
Augmentation des charges	14'239.00	

L'augmentation des coûts de ce chapitre est principalement due aux charges cantonales annoncées sur les transports du bassin 3 pour 2018.

./.

Budget 2018

2. Finances

	Budget 2018	Budget 2017
Charges (+)	2'194'520.00	1'621'211.00
Produits (+)	6'446'200.00	5'266'700.00
Différence (+)	4'251'680.00	3'645'489.00
Augmentation de produits	606'191.00	

L'augmentation de produits s'explique par un équilibrage des rentrées fiscales pour les personnes physiques (taux à 57 cts et non 52 cts) et une diminution des amortissements débiteurs/titres; elle est toutefois atténuée par une forte augmentation de notre participation au fonds de péréquation pour 2018.

3. Domaines et bâtiments

	Budget 2018	Budget 2017
Charges (-)	1'369'425.00	1'431'467.00
Produits (-)	1'421'600.00	1'448'180.00
Différence (+)	52'175.00	16'713.00
Augmentation de produits	35'462.00	

L'augmentation de produits provient de CHF 62'042.00 de charges en moins mais aussi de CHF 26'580.00 de revenus en moins.

4. Travaux

	Budget 2018	Budget 2017
Charges (-)	837'307.00	841'609.00
Produits (-)	356'300.00	380'537.00
Différence (+)	481'007.00	461'072.00
Augmentation de charges	19'935.00	

L'augmentation des charges est principalement due à la 1^{ère} tranche d'amortissement, sur 10 ans, des frais du réaménagement de la déchèterie intercommunale.

5. Instruction publique et cultes

	Budget 2018	Budget 2017
Charges (+)	966'182.00	939'891.00
Produits (=)	10'500.00	10'500.00
Différence (+)	955'682.00	929'391.00
Augmentation de charges	26'291.00	

La diminution des coûts de l'enseignement primaire mais l'augmentation de ceux du secondaire expliquent cette augmentation de charges.

./.

Budget 2018

6. Police

	Budget 2018	Budget 2017
Charges (+)	565'983.00	527'386.00
Produits (+)	235'200.00	234'700.00
Différence (+)	330'783.00	292'686.00
Augmentation de charges	38'097.00	

Divers ajustements provoquent cette augmentation de charges. Il s'agit notamment d'une augmentation prévue des charges de la réforme policière et du fonctionnement du SDIS Nyon-Dôle.

7. Sécurité sociale

	Budget 2018	Budget 2017
Charges (+)	4'798'255.00	2'333'425.80
Produits (=)	0.00	0.00
Différence (+)	4'798'255.00	2'333'425.80
Augmentation de charges	2'464'829.20	

L'augmentation des charges provient de l'augmentation des acomptes de la facture sociale de 54.3 % ainsi que de celle des charges de l'AEE but optionnel (parascolaire) de 31.8 %.

Variations significatives par rapport au budget 2017

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de CHF 5'000.00 ou plus)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14. Service des intérêts généraux

14.351.00 Part à charges cantonales – Transports

Prévision budgétaire pour 2018 fournie par le Canton, en augmentation de CHF 11'538.50 par rapport au budget 2017.

14.365.01 Achat cartes journalières CFF

Nouvelle augmentation d'une carte journalière annuelle qui passe à CHF 14'000.00, soit CHF 84'000.00 pour les 6 cartes à disposition des habitants des communes d'Asse et Boiron.

2. FINANCES

21. Impôts

21.318.00 Frais de perception des impôts - défalcons

Augmentation de CHF 40'000.00 afin de mieux correspondre aux frais effectifs 2016.

21.400.00 Impôts personnes physiques

Augmentation de CHF 1'000'000.00 en tenant compte du nouveau taux d'imposition en vigueur en 2018.

21.400.20 Impôt sur la dépense – Spécial étrangers

Evaluation de CHF 200'000.00 pour 2018.

./.

Budget 2018

- 21.400.30 Impôt à la source**
Diminution de CHF 50'000.00 afin de correspondre au mieux aux recettes comptabilisées en 2016.
- 21.402.00 Impôts foncier**
Augmentation de CHF 20'000.00 pour mieux être en relation avec le montant des comptes 2016.
- 21.405.00 Impôts successions & donations**
Augmentation de CHF 100'000.00 en tenant compte de la difficulté à prévoir les encaissements effectifs (voir comptes 2016).
- 21.422.00 Intérêts de retard - compensatoires**
Augmentation de CHF 25'000.00 pour mieux correspondre au montant des comptes 2016.
- 21.441.00 Impôts sur les gains immobiliers**
Diminution de CHF 99'000.00 en tenant également compte de la difficulté à prévoir les encaissements réels.
- 22. Service financier**
- 22.321.00 Intérêts des dettes à court terme**
Diminution de CHF 15'000.00 avec le projet de maintenir la future Avance à Terme Fixe (ATF) au plus bas et à un taux avantageux.
- 22.352.00 Fonds de Péréquation**
La péréquation 2018 est calculée sur la base des comptes 2016 et provoque ainsi une augmentation de CHF 575'109.00 sur la péréquation « allégée » que nous avait accordée le Canton pour 2017.
- 23. Amortissements et Réserves non ventilées**
- 23.330.00 Amort. Créances – Débiteurs – Titres**
Diminution de CHF 28'000.00 par rapport au budget 2017.
- 3. DOMAINES & BÂTIMENTS**
- 32. Forêts**
- 32.314.35 Entretien route de la Dôle**
Diminution de charges de CHF 5'000.00, selon le budget forestier.
- 32.331.00 Amortissements Forêts Patr. Administratif**
Diminution de CHF 41'986.00 en raison de la fin des amortissements de plusieurs comptes en 2017.
- 32.435.00 Vente de bois**
Diminution de CHF 10'550.00, selon le budget forestier.
- 35. Bâtiments**
- 35.331.00 Amortissements Bâtiments Patr. Administratif**
Diminution de CHF 11'486.00 représentant la fin de l'amortissement, en 2017, de la Rénovation locaux de la Poste.
- 35.423.40 Rev. bât. patr. fin. Immeuble En Cotty -loyers**
Augmentation de CHF 5'000.00 pour adaptation au total des baux en vigueur.
- 35.427.40 Rev.bât. patri. Adm. Ecole/ Locations**
Diminution de CHF 19'407.00 selon le budget de l'AEE pour les locations 2018.
- 35.436.00 Remb.de charges s/locations AEE**
Augmentation de CHF 4'827.00 également selon le budget de l'AEE pour les locations 2018.

./.

Budget 2018

4. TRAVAUX**43. Routes****43.301.00 Traitement empl. communal**

Légère augmentation salariale due à l'engagement d'un apprenti depuis fin août 2017.

45. Ordures ménagères & décharge**45.331.00 Amortissements Déchèterie patr. Administratif**

Augmentation de CHF 16'805.00 correspondant au début de l'amortissement sur 10 ans des travaux de réaménagement de la déchèterie.

45.352.01 Part à charges communales – Déchèterie

Diminution des charges de CHF 5'000.00 pour être mieux en phase avec le résultat des comptes 2016.

46. Réseau d'égouts, d'épuration**46.380.00 Attribution Fonds recettes affectées Epuration**

Diminution de CHF 11'940.00 car ce compte doit être équilibré et l'excédent de recettes est attribué au Fonds de Réserve qui apparaît au Bilan.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**51. Enseignement primaire****51.352.00 Part. à charges Communales – AEE Primaire**

Diminution des charges de CHF 35'414.55 selon le budget transmis par l'AEE.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part. à charges Communales – AEE Secondaire**

Augmentation des charges de CHF 34'505.55 selon le budget transmis par l'AEE.

58. Temples et Cultes**58.352.00 Part à des communes**

Diminution des charges de CHF 2'000.00 pour notre participation prévue à divers travaux dans les salles de paroisse de Crassier et Gingins.

6. POLICE**60. Administration****60.301.00 Traitement Préposés aux Poursuites**

Augmentation des charges salariales de CHF 5'000.00. Ces charges font partie d'un décompte annuel incluant les frais de ce service, déduits de la participation de l'Office des Poursuites et réparti entre les 34 communes partenaires.

60.352.00 Solde en faveur des Communes participantes

Diminution de CHF 6'000.00. Le bénéfice dégagé entre les charges et les revenus du Service intercommunal de notification des actes de poursuites est redistribué, comme expliqué ci-dessus.

./.

Budget 2018

61. Corps de police**61.351.00 Part. à charges Cantonales – Réforme policière**

Augmentation de CHF 33'297.00, soit 12.43 %, correspondant au montant annoncé par le Canton pour 2018. Notre part due pour la réforme policière 2018 est calculée sur la base des comptes 2016.

65. Défenses contre l'incendie**65.352.00 Part. au fonctionnement du SDIS Nyon – Dôle**

Augmentation de CHF 4'000.00 de notre part aux frais de ce service, selon les informations reçues pour le budget 2018.
Dès 2018, la participation exceptionnelle de Nyon n'existe plus.

7. SÉCURITÉ SOCIALE**71. Service social****71.352.00 Part. à charges AEE But optionnel**

Augmentation de CHF 85'975.20, montant budgété de CHF 221.19 par habitant pour 2018.

72. Prévoyance sociale cantonale**72.351.00 Part. à charges Cantonales – Facture Sociale**

Augmentation de CHF 2'381'003.00 correspondant au montant annoncé par le Canton pour 2018. Le calcul de notre participation à la facture sociale 2018 est basé sur nos comptes 2016.

Conclusion

On se répète d'année en année : notre marge de manœuvre est toujours plus restreinte, malgré une bonne gestion de nos frais de fonctionnement.

Si nous analysons quelques éléments de ce déficit 2018 par rapport au budget 2017, voici les éléments essentiels :

1. **Charges cantonales 2018** (calculs basés sur nos comptes 2016) comprenant la facture sociale, le fonds de péréquation, la réforme policière : **+ CHF 3'000'000.00.**
2. **Participations aux associations intercommunales** comprenant l'AIAB et l'AEE scolaires et parascolaires : **+ CHF 108'097.00.**
3. **Amortissements budgétaires (patrimoine financier et administratif)**
Dans ce chapitre nous avons une **diminution**, en 2018, de **CHF 66'807.00** par rapport au budget 2017.
4. **Revenus des impôts (40)**
A ce chapitre, nous avons prévu une **augmentation globale de CHF 1'270'000.00.**

./.

Budget 2018

Si nous prenons le budget 2017 avec les montants effectifs de base de la péréquation 2017, c'est-à-dire incluant l'« allègement » de CHF 1'123'322.00, **le déficit réel du budget 2017** devrait être de CHF 2'119'832.00. En comparant les résultats de ces deux budgets 2017 et 2018, la différence dégage un déficit supplémentaire, en 2018, de **CHF 798'416.00**.

Considérons simplement la différence entre les acomptes de péréquations effectifs 2017 et 2018, qui est de **+ CHF 1'866'087.00**.

D'autre part, il faut garder en mémoire que nous ne sommes pas à l'abri d'augmentations substantielles dans le domaine des prestations sociales, la situation économique ne donnant pas clairement le sentiment de tendre vers une dynamique positive. Et quelles seront les implications péréquatives de la future RIE III ?

Relevons qu'à ce jour notre commune n'a pas de dette. Toutefois, notre taux d'imposition de 57 cts n'est pas suffisant et il n'est pas exclu que dans un très proche avenir nous soyons obligés de le revoir à la hausse afin d'arriver à un équilibre de nos finances.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 7 décembre 2017
- vu le préavis municipal 19/2017
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2018, tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 novembre 2017 afin d'être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

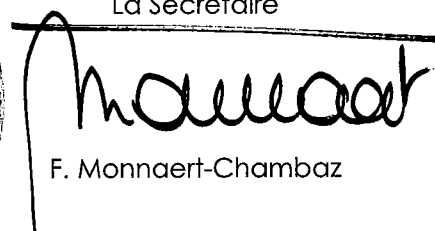
La Syndique



M. Locatelli



La Secrétaire



F. Monnaert-Chambaz

Annexes

Budget 2018

Tableau des amortissements budgétaires

Plan des dépenses d'investissements, législature 2016-2021 (pour information uniquement)